



Acquisition de la nationalité française par mariage

Par **Kekooz**, le **12/07/2010** à **13:12**

Bonjour,
Tout d'abord, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à lire ma question.
J'expose mon cas espérant avoir une réponse, voilà, je suis de nationalité marocaine époux d'une conjointe française, notre mariage a été célébré en France, quelques mois après j'ai pu signer un contrat CDI dans mon pays (vu que j'en avais assez à attendre après la préfecture pour une autorisation de travail en France ou une carte de séjour).
Je souhaiterais savoir quelle démarche dois-je suivre pour retourner en France sachant que le titre de séjour que j'avais (étudiant) a expiré entre temps ?
Dans l'attente de vous lire.
Cordialement,
K.B